

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA
MARTINIQUE

26/11/2021

N° E21000013 /97

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire enquêteur

CODE : 2

Vu enregistrée le 18/11/2021, la lettre par laquelle M. le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- Une demande d'autorisation environnementale, déposée par la société *BATT'ARY PLUS*, pour l'exploitation d'une installation de stockage et de transit de batteries usagées, sur le territoire de la commune du Robert. ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Guy LAFONTAINE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Directeur de la D.E.A.L, à Monsieur Guy LAFONTAINE et à la société BATT'ARY PLUS.

Fait à Schœlcher, le 26/11/2021

Le Président,



Copie certifiée conforme
La Greffière en Chef

Julie Lemaître
Julie LEMAÎTRE

Marc WALLERICH